



Reprendre le travail après congé maternité!

Par **doucura**, le **02/11/2012** à **13:11**

Bonjour,

Actuellement, je suis en congé maternité jusqu'au 28 Janvier 2013.

Avant mon congé mon employeur voulais savoir à tout prix qu'est ce que j'allais faire après la naissance de mon enfant.

J'avais l'intention de prendre un congé de 3 ans, mais malheureusement ma situation familiale à changé donc j'envisage de reprendre le travail en Janvier 2013.

Avant de partir mon employeur m'a demandé d'écrire une lettre en précisant que je n'avais pas l'intention de reprendre le travail ce que j'ai fait et je le regrette maintenant.

Donc, j'aimerais savoir si j'ai le droit de revenir en arriere et si mon employeur peut refuser que je reprenne le travail, vu que je l'ai écrit la lettre.

Merci

Par **pat76**, le **02/11/2012** à **15:29**

Bonjour

Votre employeur vous a remis un certificat de travail, une attestation Assedic?

Par **doucura**, le **02/11/2012** à **16:02**

Bonjour,

Non, pas de tout!

En faite j'ai pas donné ma lettre de démission, je suis toujours salarié de l'entreprise.

Mais comme j'avais annoncé que j'allais prendre un congé de 3 ans par écrit, je ne sais pas si je peux revenir sur ma décision, si mon employeur peut refuser de me prendre!

Par **pat76**, le **02/11/2012** à **18:02**

Bonjour

Votre employeur ne pourra rien vous refuser si vous désirez reprendre votre poste.

Quand devez-vous en principe reprendre votre poste?

Il vous reste des jours de congés payés à prendre que vous aviez acquis avant et pendant votre congé maternité?